

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CLUSES



PROCÈS-VERBAL
du conseil municipal
Séance du 23 mars 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-neuf heures, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Châtillon-sur-Cluses, sous la présidence de Monsieur Cyril CATHELIN, maire de Châtillon-sur-Cluses, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : le 17 mars 2023.

Présents : Mmes, MM. Olivier BELLÉGO, Cyril CATHELIN, Gérard BETEMPS, Pierre HUGARD, Laetitia KOLCZ, Nadine ORSAT, Alexandra PAYEN, Bertrand SEVESTRE, Jean-Baptiste TOURET, Marie-Claude MARIE, Éric GRANGER arrivé à 19h13.

Absente excusée : Mme Johanna POTFER, ayant donné procuration à M. Olivier BELLÉGO.

Absent : Philippe TRONCIN.

Secrétaire de séance : M. Bertrand SEVESTRE

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Votants : 12

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un (e) secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du 9 mars 2023.
3. Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.
4. Budget Primitif 2023.
5. Approbation de la mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet relatif au renforcement du pôle de centralité du Col.
6. Convention de projets avec le Conseil Savoie Mont-Blanc dans le cadre de Savoie-Biblio.
7. Urbanisme.
8. Questions diverses.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 heures et constate que le quorum est atteint.

1. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Bertrand SEVESTRE est nommé secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2023.

Approuvé par 11 voix pour, M. Eric GRANGER étant arrivé après le vote.

3. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

4. BUDGET PRIMITIF 2023.

D19_2023

VU le Code des communes et notamment ses articles L 211-1 et suivants et L 212-1 et suivants, CONSIDÉRANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la Loi n°82-21 du 2 Mars 1982), AYANT ENTENDU l'exposé de MM. le maire et le 2^{ème} adjoint,

le conseil municipal après en avoir délibéré, à 1 voix contre (Eric GRANGER), et 11 voix pour :

✓ ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2023 arrêté et détaillé comme suit :

MAIRIE DE CHATILLON SUR CLUSES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 969 263,39	1 639 202,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 330 061,39
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 969 263,39	1 969 263,39

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 765 646,59	1 231 774,59
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 533 872,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 765 646,59	1 765 646,59

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 734 909,98	3 734 909,98
----------------------------	---------------------	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	498 000,00	0,00	641 650,00	641 650,00	641 650,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	400 830,00	0,00	403 180,00	403 180,00	403 180,00
014	Atténuations de produits	33 466,00	0,00	32 649,00	32 649,00	32 649,00
65	Autres charges de gestion courante	217 664,00	0,00	170 268,00	170 268,00	170 268,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 149 960,00	0,00	1 247 747,00	1 247 747,00	1 247 747,00
66	Charges financières	32 400,00	0,00	33 200,00	33 200,00	33 200,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	65 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 248 360,00	0,00	1 311 447,00	1 311 447,00	1 311 447,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	149 132,36		640 718,39	640 718,39	640 718,39
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		17 098,00	17 098,00	17 098,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		149 132,36		657 816,39	657 816,39	657 816,39
TOTAL		1 397 492,36	0,00	1 969 263,39	1 969 263,39	1 969 263,39

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 969 263,39
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	128 200,00	0,00	115 500,00	115 500,00	115 500,00
73	Impôts et taxes	929 262,00	0,00	981 434,00	981 434,00	981 434,00
74	Dotations et participations	181 956,00	0,00	193 568,00	193 568,00	193 568,00
75	Autres produits de gestion courante	42 123,00	0,00	52 200,00	52 200,00	52 200,00
Total des recettes de gestion courante		1 291 543,00	0,00	1 357 702,00	1 357 702,00	1 357 702,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	281 500,00	281 500,00	281 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 293 543,00	0,00	1 639 202,00	1 639 202,00	1 639 202,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 293 543,00	0,00	1 639 202,00	1 639 202,00	1 639 202,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	330 061,39
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 969 263,39
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	657 816,39	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

MAIRIE DE CHATILLON SUR CLUSES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	95 154,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	941 010,41	0,00	1 489 642,92	1 489 642,92	1 489 642,92
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 036 164,41	0,00	1 502 642,92	1 502 642,92	1 502 642,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	104 408,00	0,00	104 408,00	104 408,00	104 408,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
27	Autres immobilisations financières	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	30 000,00		58 000,00	58 000,00	58 000,00
	Total des dépenses financières	155 480,00	0,00	212 408,00	212 408,00	212 408,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 191 644,41	0,00	1 715 050,92	1 715 050,92	1 715 050,92
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		50 595,67	50 595,67	50 595,67
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		50 595,67	50 595,67	50 595,67
	TOTAL	1 191 644,41	0,00	1 765 646,59	1 765 646,59	1 765 646,59

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 765 646,59
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	139 773,00	0,00	368 919,00	368 919,00	368 919,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		139 773,00	0,00	368 919,00	368 919,00	368 919,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1066)	69 493,00	0,00	154 444,00	154 444,00	154 444,00
1066	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		519 493,00	0,00	154 444,00	154 444,00	154 444,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		659 266,00	0,00	523 363,00	523 363,00	523 363,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	149 132,36		640 718,39	640 718,39	640 718,39
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		17 097,53	17 097,53	17 097,53
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		50 595,67	50 595,67	50 595,67

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'ordre d'investissement		149 132,36		708 411,59	708 411,59	708 411,59
TOTAL		808 398,36	0,00	1 231 774,59	1 231 774,59	1 231 774,59

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	533 872,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 765 646,59
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	657 815,92
--	-------------------

5. APPROBATION DE LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU AVEC LA DÉCLARATION DE PROJET RELATIF AU RENFORCEMENT DU POLE DE CENTRALITÉ DU COL.

D20_2023

Contexte et objectifs de la procédure

Contexte et objectifs de la procédure :

Châtillon-sur-Cluses, par son implantation sur un col très fréquenté en direction de divers sites touristiques, est une commune à la configuration spécifique, en quête de centralité.

Les orientations établies dans le PLU de 2017 ne correspondent plus aux attentes exprimées aujourd'hui par les élus. Une évolution du PLU est nécessaire pour permettre la réalisation des nouveaux objectifs d'aménagement du Col qui ne sont compatibles ni avec le PADD, ni avec les OAP.

L'objet de la déclaration de projet porte sur le renforcement du pôle de centralité du Col de Chatillon.

La municipalité a réorienté sa stratégie pour le renforcement du pôle de centralité du Col :

- L'idée d'implanter une moyenne surface est abandonnée. Il s'agit désormais de favoriser une valorisation paysagère, environnementale et ludique de la partie nord du Col. Le site initialement dévolu pour recevoir l'équipement commercial est à présent destiné à l'implantation d'une zone de loisirs.
- Le programme de logements situé dans l'espace de centralité (entre la salle polyvalente et la mairie) est supprimé. Il est remplacé par plusieurs équipements qui renforceront l'attractivité du Col et son rayonnement sur le territoire :
- Une unité de production de conserves artisanales (recettes traditionnelles alpines) complétée par un espace de vente, un musée de la gastronomie alpine, un espace dédié aux cours de cuisine régionale.
- Un équipement public socio-culturel.
- Une requalification et sécurisation de la RD 902 dans la traversée du Col et des espaces publics de centralité.
- Une réorganisation du schéma des mobilités.

La procédure suivie est une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme :

« Une opération faisant l'objet d'une déclaration de projet et qui n'est pas compatible avec les dispositions d'un plan local d'urbanisme ne peut intervenir que si l'enquête publique concernant cette opération a porté à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence ». (Extrait de l'article L153-54 du C.U).

L'intérêt général du projet :

« Les collectivités territoriales peuvent, après enquête publique, se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général d'une opération d'aménagement. » (Extrait de l'article L300-6 du C.U).

L'opération de renforcement du pôle de centralité du Col de Chatillon peut être déclaré d'intérêt général dans la mesure où elle correspond à la définition d'une opération d'aménagement au sens de l'article

L300-1 du C.U. Le projet concerne la mise en œuvre d'un projet urbain, l'accueil des activités économiques et la réalisation d'équipements collectifs.

Les avis des personnes publiques associées :

En application de l'article L.153-54-2 du code de l'urbanisme, le projet de mise en compatibilité a été adressé aux personnes publiques associées en vue de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 28 novembre 2022.

Le déroulement et le résultat de l'enquête publique :

Conformément aux articles L.153-19 et R.153-8 du code de l'urbanisme, le dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU a été soumis à enquête publique selon les dispositions des articles L.123-1 à L.123-9 du code de l'environnement.

L'ouverture de l'enquête et les modalités d'organisation ont été prescrites par arrêté du Maire en date du 7 décembre 2022.

L'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU s'est déroulée du lundi 2 janvier 2023 au vendredi 3 février 2023 inclus. À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a remis son rapport d'enquête, avis et conclusions le 2 mars 2023, avec un avis favorable.

Monsieur le Maire demande donc au conseil d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 151-1 et suivants ;

Vu le PLU approuvé le 13 mars 2017 et la modification n°1 approuvée le 16 décembre 2021 ;

Vu le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint du 28 novembre 2022 ;

Vu l'absence d'avis émis par la MRAE dans le délai de trois mois prévus à l'article R 104-25 du code de l'urbanisme (échéance au 25 novembre 2022) faute de moyens suffisants pour examiner le dossier 2022AARA92 / 2022-ARA-AUPP-01198.

Vu l'arrêté n°A161_2022 du 7 décembre 2022 portant sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité qui s'est déroulée du 2 janvier 2023 au 3 février 2023 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 2 mars 2023 qui a émis un avis favorable ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 1 abstention (Eric GRANGER), et 11 voix pour :

DECIDE

- D'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU,
- De publier la présente délibération et de faire accomplir les mesures de publicité y afférentes incluant notamment :

- Un affichage en mairie durant un mois à compter de son adoption ;
 - Une mention insérée en caractère apparent dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département.
- De mettre à la disposition du public le dossier définitif pendant un an à l'accueil de la Mairie et sur le site internet de la Commune de Châtillon-sur-Cluses.
 - D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent et à prendre les dispositions nécessaires à son application.

6. CONVENTION DE PROJETS AVEC LE CONSEIL SAVOIE MONT-BLANC DANS LE CADRE DE SAVOIE-BIBLIO.

D21_2023

La bibliothèque municipale est portée par le soutien de Savoie Biblio qui, par le biais d'une convention, contribue au développement de la lecture publique en Pays de Savoie.

Cette convention permet à la commune de demander une subvention pour la bibliothèque concernant les domaines suivants :

- Aménagement d'une bibliothèque.
- Développement des collections.
- Développement du numérique.
- Informatisation et services liés à la gestion informatisée d'une bibliothèque
- Aide à l'emploi qualifié.
- Aide aux actions culturelles autour de la lecture publique.

Vu le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, et notamment son article 13,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par le règlement général sur la protection des données (RGPD),

Vu la Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu l'arrêté ministériel du 1er février 1982 instituant une bibliothèque centrale de prêt dans le département de la Savoie,

Vu l'arrêté ministériel du 1er février 1982 instituant une bibliothèque centrale de prêt dans le département de la Haute-Savoie,

Vu la délibération du Conseil général de la Savoie en date du 30 mai 2000 relative au rapprochement des bibliothèques départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie,

Vu la délibération du Conseil général de la Haute-Savoie en date du 26 juin 2000 relative au rapprochement des bibliothèques départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie,

Vu le changement de nom de l'Assemblée des Pays de Savoie en Conseil Savoie Mont Blanc à partir du 8 juillet 2016,

Vu la délibération du Conseil Savoie Mont Blanc en date du 29 juin 2022 relative au Plan de développement de la lecture publique 2022-2027,

Vu la délibération du Conseil Savoie Mont Blanc en date du 1^{er} décembre 2022 relative au Règlement des aides du Plan développement de la lecture publique 2022-2027.

Vu la convention Socle portant soutien à la lecture publique signée entre le Conseil Savoie Mont Blanc et la commune de Châtillon-sur-Cluses en date du 9 février 2023.

La Bibliothèque est dotée d'un logiciel Novalys fourni par la société Micro Bib, mais la maintenance de ce logiciel va s'arrêter, Micro bib nous propose donc de passer par leur logiciel Sapentia qui est plus complet mais qui nous oblige à changer aussi d'ordinateur.

Il est donc proposé au conseil d'adhérer à cette convention, pour pouvoir par exemple demander une subvention au titre de l'informatisation de la bibliothèque ou au titre du développement des collections pour pouvoir continuer à proposer aux Cassandriens une offre de lecture diversifiée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer la convention de projets avec le Conseil Savoie Mont-Blanc et à déposer une demande de subvention.

7. URBANISME

Présentation faite par Monsieur le 2^{ème} adjoint au maire.

PC07406422C0013	1/12/22	BOTTELLIER CURTET Floriane	105 chemin de la Croix Noble	Accord le 17/03/2023	Création d'une construction semi-enterrée, d'un car-port et d'un abri non-clos accolé à l'habitation principale
DP07406423C0006	27/2/23	SASU TERAREA	810 route de Balmotte	demande de pièces manquantes le 14/03/2023	Agrandissement terrasse + création de 2 places parking couverts
DP07406423C0007	2/3/23	NOEL Gilles	280 route du Martelet	Classé sans suite le 14/03/2023	Remplacement fosse septique
DP07406423C0008	2/3/23	NOEL Gilles	280 route du Martelet	Classé sans suite le 14/03/2023	Extention du parking avec enrochement
DP07406423C0009	2/3/23	LEVET Jérôme	25 impasse de la Côte	Accord le 16/03/2023	Rénovation toiture avec création d'une fenêtre de toit
DP07406423C0010	3/3/23	SARL MAISON ECO- STYLE	435 route des Fontaines	Dépôt pièces manquantes le 17/03/2023	Installation panneaux photovoltaïques
DP07406423C0011	9/3/23	BOTELLA Carmelle	190 chemin de la Croix Noble	demande de pièces manquantes le 14/03/2023	Installation d'une tonnelle bois sur terrasse
DP07406423C0012	14/3/23	EVARD Damien	85 A impasse de Farbal	Dépôt dossier le 14/03/2023	Changement des fenêtres + 1 porte-fenêtre
DP07406423C0013	14/3/23	SCOFFIE Jean-Pierre	1000 A route de Balmotte	Dépôt dossier le 14/03/2023	Construction d'un abri de jardin

8. DIVERS

M. le Maire rappelle qu'une réunion de concertation autour du projet de l'aménagement de la place du Col se tiendra le lundi 3 avril. Le rendez-vous est donné à 18 heures devant la mairie avec une visite sur site suivi d'un échange à la Salle Béatrix.

Mme Nadine ORSAT, 1^{re} adjointe au maire en charge des affaires scolaires, souligne le travail qui est fait par le cabinet d'architecture à l'école pour inclure nos jeunes Cassandriens et l'équipe pédagogique dans le projet de désimpermeabilisation de la cour d'école.

De plus, Mme Nadine ORSAT remercie les agents périscolaires pour leur implication et leur disponibilité, un service d'accueil suite à la grève du 23 mars ayant été mis en place avec succès.

Enfin, M. le Maire informe le Conseil municipal de la signature en début d'après-midi du contrat région. La région s'engage auprès de notre commune à hauteur de 120 000 euros pour financer une partie des travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie.

Séance levée à 20h00.

Le Secrétaire de séance



Bertrand SEVESTRE

Le Maire,



Cyril CATHELINÉAU